

Sous ce titre « Les inconséquences » M. Roualle s'exprime ainsi dans la France : « Nous avons constaté avant-hier que, si nos soldats renaissent de leur glorieuse expédition du Mexique avant qu'elle eut atteint le but en vue duquel elle avait été entreprise, c'est parce que le sentiment public s'était prononcé, dans les Chambres et ailleurs, dans un sens contraire au maintien de notre intervention :

« Cette déférence à la voix de l'opinion, qui est le signe d'un pouvoir loyal et juste et la condition même de tout régime représentatif, devrait être applaudie par ceux-là, les premiers, qui ont si souvent déclaré que le pays désirait ardemment la fin de cette expédition lointaine.

« Eh bien, non ! Par la plus étrange des contradictions, qui serait inexplicable si la passion de l'esprit de parti n'expliquait pas tout, ils s'indignent et prétendent qu'en faisant remonter à l'influence de l'opinion publique les résolutions qui viennent d'être prises, nous faisons injure au pays.

« Ceux qui font injure au pays, ce sont ceux qui se font une arme d'opposition de tous les incidents malheureux de la politique nationale et qui se rejouissent de ses échecs. »

L'Avenir national répond à la France :

« Rappeler nos troupes aujourd'hui, c'est très-bien, mais il eût mieux valu les rappeler après la convention de la Soledad ; et ne pas laisser à la France seule tous les frais, tous les dangers, toute la responsabilité et tous les déboires d'une expédition commencée à trois. La dette réglée du Mexique envers la France était alors, si notre mémoire ne nous trompe, de 750,000 fr. et la réclamation de nos nationaux s'élevait à 4 ou 5 millions de piastres. Pour obtenir le paiement de cette somme, en partie hypothéquée, fallait-il quatre à cinq mille matelots, six mille hommes de débarquement et une armée d'occupation ? Pour le recouvrement de cette somme relativement insignifiante, nous nous sommes condamnés à dépenser les millions par centaines ; était-ce raisonnable ?

« On dira peut-être que nos réclamations ne portaient pas seulement sur une affaire d'argent, et que nous avions à demander réparation pour des actes de violence, pour des assassinats. Mais, avant l'expédition du Mexique, la France avait eu à tirer vengeance d'un attentat auquel la qualité de la victime donnait un caractère particulier de gravité. La famille du consul français avait été égorgée à Djeddah ; avions-nous, pour cela, fait la guerre à la Turquie ? Non. Le gouvernement turc donna réparation, et la France se déclara satisfaite.

« A quelque point de vue, et à quelque moment qu'on examine cette expédition, il est donc évident d'abord qu'elle a été déplorable, ensuite qu'on eût évité l'échec qui la termine, si l'opposition eût été écoutée. Dans un amendement dont nous n'avons pas le texte sous les yeux, mais dont nous exprimons certainement l'esprit, l'opposition disait : le gouvernement paraît décidé à l'intervenir dans les affaires intérieures du Mexique ; nous l'engageons à ne poursuivre que la réparations de nos griefs. — La majorité repoussa l'amendement. De quel côté était la bonne inspiration, la prévoyance, le bon conseil ?

« Il est naturel que ces souvenirs importunent la France, que ces faits l'embarassent ; mais ce sont des faits, et toutes ses récriminations ne les détruiront pas. »

On écrit de Rome, au journal le Monde :

« Le Pape, regardant l'exécution de la Convention, soit qu'on l'applique à la française, soit qu'on l'applique à l'italienne, comme une source de maux pour l'Eglise et son autorité, a pris ses résolutions en conséquence. Il les a prises de lui-même, et non pas à la suggestion de qui que ce soit. Les thèmes des journalistes sur les prétendues influences que subirait Pie IX, sont autant d'insultes et de folies. Pie IX subit une influence et obéit à une suggestion ; sans doute : c'est l'influence divine, la suggestion de l'esprit de Dieu, et il est ainsi dispensé des influences et des suggestions dont on veut le voir assailli. Le gouvernement français tient cependant à sa Convention, et il n'a pour allié, fort douteux, que l'Italie. Le reste du monde se sépare peu à peu : La Prusse, par l'organe même du roi Guillaume, cela est certain, l'Angleterre, par l'organe de la reine Victoria, on le dit ; l'Espagne, par les assurances réitérées de la reine Isabelle ; le Portugal, ainsi que l'atteste le retour à Rome, en qualité d'ambassadeur, de M. le maréchal duc de Saldanha ; l'Autriche qui ne veut pas se laisser humilier par la Prusse ; les Etats-Unis eux-mêmes, qui proclament hautement la nécessité du maintien du pouvoir temporel. Ces puissances n'argumentent pas, ne demandent pas au Pape des réformes qui seraient la négation d'une autorité suprême et la porte ouverte aux grands abus, elles le veulent roi, parce qu'elles mesurent les dangers que fait courir au monde entier le châtiment (pour nous servir de la parole du roi Victor Emmanuel) l'achèvement de l'Italie.

« Une flotte où chacune de ces puissances aura ses vaisseaux va, dit-on, se réunir à Civita-Vecchia, et elle y attendra les événements. »

On lit dans le Pays :

« Depuis que la question de la réorganisation de l'armée est à l'ordre du jour, les journaux nous ont maintes fois prouvé que ceux de leurs rédacteurs qui traitent cette question étaient souvent dans une ignorance complète de notre législation militaire ; mais l'expression employée avec persistance par la Liberté, indique un parti pris par ce journal de ne pas vouloir se rendre compte du mécanisme de l'exonération.

« Avant la promulgation de la loi sur la dotation de l'armée, la traite des blancs existait réellement. Les gens riches achetaient un homme qui servait à leur place, et qui, pendant toute la durée de son service, restait stigmatisé par l'épithète de remplaçant.

« L'Empereur, frappé de l'immoralité de ce commerce de chair humaine et voulant expulser de l'armée une caste immorale de parias, fit abroger la législation ancienne, et ceux qui voulaient s'exonérer durent verser entre les mains de l'Etat la somme fixée.

« Lorsqu'au mois de septembre la Liberté disait : « qu'un homme riche était dispensé du service et envoyait un homme du peuple se faire tuer à sa place, » elle commettait une erreur profonde. L'exonéré se dégage de ses obligations envers l'Etat, mais il n'envoie personne se faire tuer à sa place.

« Les rengagements existaient autrefois, ils n'étaient pas rémunérés comme aujourd'hui voilà toute la différence. Ceux qui, comblent les vides produits par l'exonération le font de leur plein gré, et beaucoup le feraient gratuitement.

« Quant aux remplaçants administratifs très rares dans l'armée, ce ne sont en réalité que des engagés avec prime.

« Nous espérons que la Liberté voudra bien renoncer à considérer l'exonération comme une traite des blancs. Ceux de nos lecteurs qui connaissent la loi qui la régit lui en sauraient probablement beaucoup de gré.

« Nous profitons de l'occasion pour demander à M. Fagnan ce qui le choque dans l'empressement que nous mettons à étudier une question dont la solution peut avoir des conséquences aussi graves. La plume est engourdie du sabre, dit-il, le militarisme envahit la presse.

« Non, nous ne sommes pas engourdis du sabre ; nous ne sommes pas de ceux qui sont prêts à jeter les libertés du pays sous le talon éperonné de l'autorité militaire ; nous ne voulons pas convertir en baïonnettes les vols de nos charrues et les lames de nos faux. Mais loin des utopies de la Liberté, nous voulons que la France ait une force militaire proportionnée au rôle qu'elle doit jouer dans le monde, et quand notre patrie sera appelée à jeter son épée dans la balance de l'Europe, nous voulons qu'elle puisse le faire d'une façon digne d'elle et de son glorieux passé. — T. de Rennel.

## CORRESPONDANCE

Nous publions sous notre responsabilité légale le résumé suivant extrait de nos correspondances :

Paris, 26 novembre.

La Commission de la réorganisation de l'armée doit se réunir demain à la résidence de Compiègne pour une séance importante. Aucun plan définitif n'a été, paraît-il, adopté jusqu'à présent. On assure que la liberté la plus grande règne dans les discussions. Le prince Napoléon, soutenant son projet contre le maréchal Canrobert, l'a fait, dit-on, avec beaucoup de vivacité. Le général Trochu montre également une grande indépendance d'idées. Le fusil Bonin semble devoir l'emporter sur le fusil Chassepot.

Encore une autre version au sujet des modifications ministérielles. Les rumeurs disent que M. Béhic remplacerait M. Fould au ministère des finances. Nous ne croyons pas ces rumeurs plus fondées que celles mises en circulation ces jours derniers au sujet du ministère de la maison de l'Empereur et de la grande chancellerie de la Légion-d'Honneur.

Les artistes de l'Odéon donnent aujourd'hui sur le théâtre du château de Compiègne, une représentation de la pièce de M. Bouilhet, la Conjuración d'Amboise.

Les invités de la deuxième série quitteront après-demain la résidence impériale. M. le duc de Persigny a passé à Compiègne, les journées de samedi et dimanche.

On annonce pour la fin de ce mois une nouvelle brochure de Mgr l'évêque d'Orléans, intitulée : L'Etat Moral de la France.

La conclusion de l'arrangement relatif au partage de la dette pontificale est imminente ; mais c'est à tort que plusieurs journaux italiens l'ont annoncée comme un fait accompli.

L'artiste éminent que nous venons de perdre, Gavarni, était né au commencement de ce siècle, à Paris. Son véritable nom était Chevalier. Ses parents étaient de braves ouvriers et il fut véritablement l'enfant de ses œuvres et de son courage. Une vocation naturelle lui mit le crayon à la main et l'on sait quel admirable usage il en a fait pendant toute sa vie.

Devenu populaire de bonne heure, il a pris place parmi nos artistes contemporains et s'est créé un genre dans lequel il n'a rencontré ni rival ni imitateur. Naturellement observateur, penseur profond, il a publié des ouvrages qui sont de véritables traités de morale et de philosophie. De son vivant ils ont obtenu les plus grands succès, et maintenant, ils deviennent d'une valeur inestimable. On en connaît les titres variés ; leur collection figure dans les bibliothèques des gens de goût, des amateurs des arts.

La perte de Gavarni sera vivement sentie. Le silence s'était fait autour de lui depuis quelque temps, mais il travaillait toujours et sans doute nous lui aurions dû quelques productions nouvelles. La mort est venue trop tôt. Nous comptons pour l'artiste sur une vieillesse qui aurait été aussi glorieuse qu'entourée de considération.

Au 2<sup>e</sup> acte des Effrontés, certain personnage équivoque se présente dans le bureau d'un journal, afin de « traiter » de la question métallurgique. « — Désolé, mon cher monsieur, lui dit le directeur de l'austère publication, je viens de la vendre tout à l'heure moyennant cinquante mille francs. » Cette méchanceté scénique est en train de devenir un fait judiciaire. Le liquidateur de la Nation, un feuille qui fit beaucoup parler d'elle dans le temps, assigne le prince Gortschakoff, ni plus ni moins, devant le tribunal de commerce de la Seine. Pourquoi ? Mon Dieu ! tout simplement pour exécuter une convention d'après laquelle le défunt journal se serait engagé, moyennant la bagatelle de cinquante mille francs, à défendre avec désintéressement et impartialité le droit d'oppression de la Russie sur la Pologne. On parle de curieuses révélations, qui mettront en relief le puritanisme et la sincérité de la presse parisienne. S'il est vrai, par exemple, que l'avocat de la Nation, pour justifier la conduite de son client, prétende que tel journal a vendu la question italienne, tel autre la question de l'esclavage, celui-ci la protection industrielle ou le libre échange, celui-là les paquebots transatlantiques ou l'isthme de Suez, il y aura de quoi rire, et M. Emile Augier pourra ajouter une scène prise sur le vif à sa comédie.

Pour toute la correspondance, J. REBOUV.

L'Empereur a reçu des membres du conseil général de la province d'Alger l'adresse suivante :

« Sire,

« Un fléau a dernièrement frappé l'Algérie ; Votre Majesté a daigné placer son nom, celui de l'Impératrice et du Prince Impérial, à la tête d'une souscription pour venir en aide aux victimes de l'invasion des sauterelles.

« Plus les exemples viennent de haut, plus ils se propagent, et les secours que nous leur devons soulageront bien des misères.

« Toutes les autorités civiles et militaires de l'Algérie ont révisé d'efforts pour conjurer le désastre. L'armée y a apporté son concours avec le dévouement le plus pressé, et la sympathie qui unit la population civile à l'armée en est devenue encore plus étroite. Lorsqu'une calamité publique vient à éclater dans une partie de votre Empire, les premières consolations, les premiers secours sont toujours envoyés ou portés par Vos Majestés aux populations affligées.

« Le conseil général présente l'hommage de sa gratitude à l'Empereur, à l'Impératrice et au jeune Prince que Vous élevez dans vos sentiments et vos idées, que vous associez à vos bienfaits et que, dans notre amour, nous confondons avec Votre Auguste Personne.

« Nous sommes, etc.

Les membres du Conseil général de la province d'Alger.

(Suivent les signatures.)

## CHRONIQUE LOCALE & DÉPARTEMENTALE

Le Maire de la ville de Roubaix, chevalier de l'Ordre Impérial de la Légion-d'Honneur,

DONNE AVIS :

Qu'à dater du 28 de ce mois, les plan et état parcellaire relatifs au projet d'ouverture d'une rue entre le pont du chemin de fer et le boulevard de ceinture projeté seront déposés au Secrétariat de la Mairie où ils resteront pendant huit jours à la disposition de tous ceux qui voudront en prendre connaissance.

Pendant le même espace de temps un procès-verbal sera ouvert à la Mairie pour recevoir les déclarations et réclamations des parties, soit verbalement, soit par écrit.

Ce procès-verbal sera clos le six décembre, à quatre heures du soir.

Fait à Roubaix, le 24 novembre 1866.

ERNOULT-BAYART.

Le Maire de la ville de Roubaix, chevalier de l'Ordre Impérial de la Légion-d'Honneur,

DONNE AVIS :

Qu'à dater du 28 de ce mois, les plan et état parcellaire relatifs au projet d'établissement d'un boulevard de ceinture seront déposés au Secrétariat de la Mairie où ils resteront pendant huit jours à la disposition de tous ceux qui voudront en prendre connaissance.

Pendant le même espace de temps un procès-verbal sera ouvert à la Mairie pour recevoir les déclarations et réclamations des parties, soit verbalement, soit par écrit.

Ce procès-verbal sera clos le six décembre, à quatre heures du soir.

Fait à Roubaix, le 24 novembre 1866.

ERNOULT-BAYART.

## CIMITIÈRE COMMUNAL

Le Maire de la ville de Roubaix donne avis que les inhumations vont recommencer à avoir lieu dans le 7<sup>me</sup> compartiment de terrain commun du cimetière, ouvert en 1856 et qu'en conséquence, les personnes qui ont fait placer dans ce compartiment des épitaphes en bois, en fer ou en pierre, sont tenus de les faire enlever immédiatement, à défaut de quoi, il y sera procédé par les agents de l'administration.

On devra s'adresser pour faire enlever les dites épitaphes, au concierge du cimetière, chargé de la surveillance de cette opération.

Roubaix, 23 novembre 1866.

ERNOULT-BAYART.

Un avis administratif annonce que, d'après une décision prise par S. Exc. M. le ministre de la marine et des colonies, de concert avec M. le maréchal ministre de la guerre, les engagements volontaires, qui étaient suspendus depuis le 15 juin 1863, sont ouverts pour les régiments et les compagnies d'ouvriers d'artillerie de la marine.

Dans une de ses dernières séances, le Conseil municipal de Rouen a été saisi d'une proposition tendant à demander au Gouvernement d'examiner la question de l'octroi des villes, pour lui donner une prompt solution. Cette proposition a été discutée et rejetée, parce que l'on a considéré qu'elle équivalait à une demande de suppression des octrois, sans indiquer les moyens pratiques pour remplacer cette ressource.

On sait qu'un grand nombre d'industries emploient des quantités considérables d'alcool. En principe, cet alcool est exempt de droits ; mais pour jouir de cet avantage, l'alcool doit être dénaturé par une surcharge de 20 O/O d'huile de houille. Certaines consommations industrielles peuvent accepter le mélange ; il en est d'autres pour lesquelles il faut de toute nécessité employer de l'alcool pur, qui paie 90 francs de droits par hectolitre, alors que l'alcool lui-même ne coûte que 55 francs, ou bien soumettre le mélange dont nous parlions plus haut à une distillation qui le décharge au moins de 15 O/O d'huile de houille. La teinture et l'impression sur étoffes sont dans ce dernier cas. Elles emploient de très grandes quantités d'alcool pour dissoudre les couleurs dérivées de l'aniline. Jusque dans ces derniers temps, l'administration des contributions indirectes avait toléré une rectification partielle de l'alcool dénaturé, qui le ramenait à peu de chose près à un état normal ; mais, tout récemment, des teinturiers de Saint-Etienne qui, à l'abri de cette tolérance, rectifiaient leur alcool, ont été l'objet de poursuites de la part de cette administration.

Nous croyons savoir, dit le Salut Public, de Lyon, que la société des sciences industrielles de Lyon s'est émue de cet état de choses et a fait rédiger par son comité de chimie une pétition qui a été adressée à LL. E. Exc. les ministres des finances et de l'agriculture, et dans laquelle diverses mesures sont proposées.

Nous recevons la lettre suivante :

Roubaix, 27 novembre 1866.

Monsieur le Rédacteur,

Je ne pense pas qu'il soit utile de démontrer la nécessité d'une grande voie reliant la gare du chemin de fer au centre de la ville, et non plus celle de mettre le plus tôt possible cette question à l'ordre du jour. C'est ce qui me porte à vous prier de vouloir bien insérer ma lettre dans votre journal, mon but étant d'obtenir l'étude et la création d'une rue Centrale, allant directement de la gare au chemin de fer à la Grande Place. Et d'abord, je prie ceux qui pour des raisons d'économie seraient tentés de rejeter à priori l'examen de cette question, de vouloir bien continuer la lecture de cette lettre ; quand le moment de discuter mon projet sera venu, j'aurai aussi à traiter la question financière, et j'espère qu'il me sera facile de mettre alors les gens économes de mon côté.

Pour aujourd'hui, je ne veux qu'indiquer le tracé de la rue Centrale, j'en discuterai plus tard la valeur, contradictoirement à celle des tracés qui ont été ou pourront être mis en avant, et je livre ma proposition aux méditations de tous ceux qui ont quelque souci des intérêts de Roubaix.

La rue Centrale aurait vingt mètres de largeur. Elle partirait de la rue de l'Avocat, et se dirigerait en ligne droite vers la rue des Ecoles, traverserait les rues de la Cief et de St-Etienne et longerait tout le fond du square Notre-Dame.

De la rue des Ecoles, qu'elle suivrait sur toute sa longueur, elle se dirigerait en ligne droite vers la Grande Place, et viendrait déboucher en face la sacristie de l'église St. Martin en traversant le pâté situé entre la rue Nain et la rue du Pays, en coupant l'angle de la rue du Vieil-Abreuvoir à sa rencontre avec la rue du Pays et faisant reculer quelques façades de la rue du Curé et du contour de l'église.

Voilà, en quelques mots, le projet dont je sollicite l'étude. Que les approbations et les objections se produisent, j'essaierai de répondre aux unes et me féliciterai des autres, mais, au moins, que cette question d'un intérêt si pressant et si incontestable n'ait pas le sort de tant d'excellentes idées émises dans le passé, devenues depuis irréalisables, et devant lesquelles il ne reste plus qu'à prononcer ces mots désolants : « Il est trop tard »

Veillez agréer, Monsieur le Rédacteur, l'assurance de ma parfaite considération.

ALIQUIS.

La Chambre de discipline des huissiers de l'arrondissement de Lille pour 1866 1867 est composée comme suit :

MM. Tiphcz, syndic ;  
Doutreligne aîné, rapporteur ;  
Mas, trésorier ;  
Huard, secrétaire ;  
Lis, membre.

La police vient de mettre la main sur un trio de faux monnayeurs affiliés, tous trois d'une habileté rare, et qui avaient élevé au niveau d'un art véritable leur honnête industrie.

Les circonstances qui ont amené la cap-

ture de ces trois fabricants sont assez curieuses pour qu'on les raconte :

On remarquait depuis un mois environ dans le département du Nord une invasion véritable de pièces fausses d'or et d'argent — d'or surtout — d'une fidélité d'imitation réellement surprenante. Tout y était, le poids, l'aspect, la sonorité ; c'était admirable.

D'où venaient ces pièces ? On crut avoir acquis la conviction qu'elles étaient importées de Belgique, et on commença sur toute la ligne de la frontière une surveillance rigoureuse, qui se prolongea longtemps avec un insuccès absolu. Les pièces fausses, toutes aussi parfaites les unes que les autres, au point de tromper l'œil d'un changeur, continuèrent à abonder dans le pays. La police était sur les dents et se voyait impuissante ; le faussaire déjouait toutes surveillances. C'était une désolation.

Vendredi on arrêta près de Lille, au moment où il changeait une de ces pièces si habilement contrefaites, un jeune homme, allemand, se disant originaire du Hanovre ; on le fouilla, c'était le faussaire ; il avait sur lui une somme importante en cette même monnaie. Au moment où on allait l'interroger, un agent le voit mettre rapidement dans sa bouche un papier. On le lui arrache tout machonné déjà, et on y déchiffre à grand peine quelques indications vagues de noms et d'adresses à Paris. — Qu'était-ce ? On l'interroge, on le presse de questions, il s'obstine à ne pas répondre.

Le cas était grave ; l'autorité depuis si longtemps jouée par le ou les faux monnayeurs ne perd pas de temps. Le télégraphe fonctionne immédiatement sur Paris, et on procède, séance tenante, à une perquisition aux adresses si fortuitement arrachées de la bouche de l'Allemand. Une heure après, on avait arrêté deux hommes, — c'étaient ses complices. On trouva à leurs domiciles un arsenal complet : coins, métal, creusets, presse à frapper, tout un atelier.

Si on s'empressa de saisir le tout et de mettre les deux faussaires en lieu de sûreté, je ne me demande même pas.

Ce sont de jeunes Allemands, fort bien élevés l'un et l'autre, et appartenant à des familles excellentes ; les pièces fabriquées par eux sont de véritables chefs-d'œuvre d'imitation, et prouvent, chez leurs auteurs, des connaissances spéciales et une étude très approfondie de l'art des monnaies. (Figaro).

Un imposant pétitionnement s'organise dans un grand nombre de communes de la Belgique, en vue d'obtenir la suppression de l'article 638 du nouveau code pénal, qui punit les combats de coqs.

## COURS PUBLIC DE PHYSIQUE.

Mercredi 28 novembre, à 8 heures du soir.

- 1<sup>o</sup> Du levier ;
- 2<sup>o</sup> De la balance. — Conditions d'une bonne balance — Sensibilité de la balance. — Manière de faire une pesée exacte avec une balance fautive.

## COURS PUBLIC DE DROIT COMMERCIAL.

Judi 29 novembre, à 8 heures du soir.

Fortune immobilière des époux (suite). — Du retrait d'indivision. — Passif de la communauté légale.

## CAISSE D'ÉPARGNE DE ROUBAIX

Bulletin de la Séance du 25 novembre

Sommes versées par 85 déposants dont 18 nouveaux 13-941  
43 demandes en remboursement. 14-703 16  
Les opérations du mois de novembre sont suivies par MM. Lepoutre Parout et Duhamel-Lefebvre, directeurs.

Pour toute la chronique locale : J. REBOUV.

## THÉÂTRE

La semaine qui vient de s'écouler a été pour nos artistes une semaine de succès et de triomphes. Nos bons Villageois, pièce parfaitement interprétée à Roubaix a été donnée dimanche dernier pour la quatrième fois ; une cinquième audition est devenue nécessaire.

Lundi, la direction a offert Lucie Didier, pièce représentée convenablement au mois de juin dernier. Nous y avons de nouveau applaudi M. et Mme Nitsch. MM. Bouiloud (Martin), Robert (Sarzaque), ont bien compris leurs personnages. Mme Bolnay est faible dans le rôle d'Alice. D'ailleurs cela a déjà été dit, cette artiste manque d'habitude et d'expérience ; elle a besoin de travailler d'une façon sérieuse.

Les Diabes Roses. Cette pièce nous rappelle le séjour que, fient à Roubaix, il y a trois ans, MM. Gil, Pères et René-Lugnet, deux de nos meilleurs comiques parisiens. Citer leurs noms suffit pour faire comprendre de quelle façon charmante cette comédie-vaudeville fut interprétée. Cette année nos artistes ordinaires l'ont bien rendue et nous aurions tort de nous plaindre. — Adressons donc nos félicitations à MM. Bouiloud (Belzingue), Monier (Antonin Bieucart), Des braves sont dus à Mme de Bleye (Mme Belzingue), Mme Nitsch (Indiana Pavillon), et Fromont (Lolotte).

Judi, reprise de la Famille Benetton, une des plus jolies comédies du répertoire théâtral, comédie qui obtint à Paris un succès tellement prodigieux que le public ne désirait plus que les choses faites à la Benetton ; ce succès a franchi les barrières parisiennes et s'est étendu jusqu'en province, voire même jusqu'à l'étranger, et il s'y maintient.